

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 28 mai 2004
(convocation du 17 mai 2004)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Mai Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROUSSET Alain, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BOCCHIO Claude, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à M. REBIERE André
Mme EYSSAUTIER à M. GUICHARD Max (jusqu'à 10 H 35)
M. LABISTE Bernard à M. LAMAISON Serge
M. PUJOL Patrick à M. BOBET Patrick
M. BENOIT Jean-Jacques à M. JOUVE Serge
M. CASTEX Régis à M. CASTEL Lucien
Mme CHARBIT-BONNATERRE à M. BELIN Bernard
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. DANE Michel à M. HURMIC Pierre
Mme DESSERTINE Laurence à M. CAZABONNE Didier
M. FAYET Guy à M. FLORIAN Nicolas

M. FERILLOT Michel à M. TAVART Jean-Michel
M. GUILLEMOTEAU à Mme DUMONT (jusqu'à 10 h 15)
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. LOTHaire Pierre à M. QUANCARD Joël
M. MAMERE Noël à Mme NOEL Marie-Claude
M. MERCHERZ Jean à Mme WALRYCK Anne
Mme MOULIN-BOUDARD Martine à M. BRON Jean-Charles
M. POIGNONEC à Mme. PUJO Colette
M. SIMON Patrick à M. PONS Henri (à partir de 10 H 00)
M. SOUBIRAN Claude à M. SEUROT (jusqu'à 10 H 30)

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - Commune de Saint Louis de Montferrand
□ Aménagement de l'avenue de la Garonne - Appel d'offres - Autorisation

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La municipalité de Saint Louis de Montferrand souhaite la poursuite des travaux d'aménagement et de requalification de l'avenue de la Garonne. Une première phase : partie comprise entre la rue Monteau et la rue de la Paix est à ce jour achevée.

Ces travaux, dans le même esprit que ceux définis ci avant vise d'une part à améliorer les conditions de circulation et d'autre part à assurer un meilleur cadre de vie des riverains et usagers sur cet axe structurant du bourg en apportant des réponses en matière de qualité des espaces publics, de fonctionnalité et de sécurité du secteur.

La poursuite de ces travaux objet de cette délibération consiste en :

- Dans sa partie SUD : depuis la rue Joliot Curie jusqu'à la rue Monteau

Tronçon entre la rue Joliot Curie et rue Espagnet

- Recalibrage de la chaussée à 5,50m
- Création de trottoirs en calcaire stabilisé avec plantations d'alignement
- Réalisation d'entrées charretières en enrobé noir
- Réfection de la couche de roulement

Tronçon entre la rue Espagnet et rue Monteau

- Recalibrage de la chaussée à 5,50m
- Création de trottoirs en calcaire stabilisé avec plantations d'alignement
- Réalisation d'entrées charretières en enrobé noir
- Réfection de la couche de roulement
- Création de plateaux surélevés
 - 1) au débouché de la rue Espagnet
 - 2) au débouché de l'impasse Baudry

➤ Dans sa partie NORD : depuis l'avenue Victor Hugo jusqu'à la rue Bellerive

- Recalibrage de la chaussée à 5,50m
- Création de trottoirs en calcaire stabilisé avec plantations d'alignement
- Réalisation d'entrées charretières en enrobé noir
- Réfection de la couche de roulement
- Création d'ilot séparateur franchissable en pavé sur l'avenue de la Garonne au débouché de la rue Bellerive

La réduction en largeur de la voirie et la création de plateaux surélevés vont conduire aussi à sécuriser les déplacements notamment des deux roues le long de cet itinéraire.

Pour ce faire, les services techniques communautaires ont élaboré un dossier de consultation en forme d'appel d'offres ouvert en application des dispositions des articles 33 alinéa 3, 57 à 59 du Code des Marchés Publics (consultable par les élus communautaires en application des dispositions des articles 21 – 21.12 et 21- 21 .13 du C.G.C.T) en vue de la dévolution d'un marché unique concernant ces travaux de voirie, qui sera conclu à prix unitaires.

Le délai d'exécution de ces travaux est de 18 mois. Relevant du programme de voirie d'intérêt communautaire 2003 / 2007 ils sont estimés à 803 000 € TTC (avec une marge de tolérance de +/- 5%) et sont à imputer sur le budget de l'exercice correspondant Chapitre 23 - compte 2315 - Fonction 8220 – CRB O400 - Prog. VCA 00.

Dans ces conditions, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner le dossier de consultation des entreprises et autoriser M. le Président :

- à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert en application notamment des articles 33 alinéa 3, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.
 - à signer le marché à intervenir avec l'entreprise qui aura émis la proposition économiquement la plus avantageuse en réponse à l'appel d'offres, et en cas d'insuccès de cet appel, à procéder à la recherche d'une entreprise, soit par voie de nouvel appel d'offres sur la base d'un dossier éventuellement adapté au contexte de la concurrence, soit par marché négocié conformément aux dispositions de l'article 35-1. 1^oalinéa dudit Code
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 mai 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
22 JUIN 2004

M. ALAIN DAVID

